

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DU 23 JUIN 2017

CM2017/06/23/07 : FRANCHISSEMENT URBAIN DE PLEYEL : APPROBATION DU PROTOCOLE DE FINANCEMENT DES ÉTUDES

DATE DE LA CONVOCATION : 15 JUIN 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS : Manuel AESCHLIMANN, Sylvie ALTMAN (jusqu'à 11h50), Marie-Hélène AMIABLE, Eric AZIERE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Christiane BARODY-WEISS (jusqu'à 11h34), Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, David BELLiard, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI (jusqu'à 11h33), Jean-Didier BERGER (jusqu'à 11h54), Sylvain BERRIOS (jusqu'à 10h27), Jean-Didier BERTHAULT (jusqu'à 10h22 puis représenté par Claire DE CLERMONT-TONNERRE), Jean-Paul BOLUFER (jusqu'à 11h50), Alain-Bernard BOULANGER (jusqu'à 11h54 puis représenté par Thierry DEBARRY), Céline BOULAY-ESPERONNIER, Michel BOURGAIN (jusqu'à 11h50), Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC (jusqu'à 10h47 puis représenté par Régis CHARBONNIER), Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS (jusqu'à 10h34 puis représenté par Zacharia BEN AMAR), Colombe BROSSEL (jusqu'à 10h45 puis représentée par Marie-Christine LEMARDELEY), Frédérique CALANDRA (jusqu'à 11h50), Patrice CALMEJANE, Christian CAMBON (jusqu'à 11h50), Gilles CARREZ (jusqu'à 11h50), Laurent CATHALA (jusqu'à 11h50), Eric CESARI, Régis CHARBONNIER (jusqu'à 11h50), Jacques CHAUSSAT, Yves CONTASSOT (jusqu'à 10h38 puis représenté par David BELLiard), Jérôme COUMET (jusqu'à 10h10 puis représenté par Marie-Pierre DE LA GONTRIE), Daniel-Georges COURTOIS (jusqu'à 11h50), François DAGNAUD (jusqu'à 11h01 puis représenté par Rémi FERAUD), Philippe DALLIER, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE (jusqu'à 11h50), Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Patrick DONATH (jusqu'à 10h37 puis représenté par François LE CLEC'H), Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY (jusqu'à 11h54), Christian DUPUY (jusqu'à 11h50), Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET (jusqu'à 11h50), Yvan FEMEL, Rémi FERAUD, Léa FILOCHE, Vincent FRANCHI (jusqu'à 11h50), Afaf GABELOTAUD (jusqu'à 10h31), Bernard GAUDUCHEAU, Jean-Michel GENESTIER, Sylvie GERINTE (jusqu'à 11h50), Hervé GICQUEL (jusqu'à 11h50), Christophe GIRARD (jusqu'à 11h50), Nicole GOUETA (jusqu'à 11h50), Philippe GOUJON, Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH (jusqu'à 11h40), Halima JEMNI, Carinne JUSTE, Philippe JUVIN, Olivier KLEIN (jusqu'à 11h50), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Laurent LAFON (jusqu'à 11h50), Jean-François LAMOUR, Philippe LAURENT (jusqu'à 11h33 puis représenté par Marie-Pierre LIMOGES), Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H (jusqu'à 11h54), Patrice LECLERC, Françoise LECOUFFLE

(jusqu'à 11h54), Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h45 puis représenté par Pauline VERON), Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRETRE (jusqu'à 11h54), Marie-Pierre LIMOGES, Séverine MAROUN, Jacques JP MARTIN (jusqu'à 11h13), Claire MAYOLY-FLORENTIN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h50), Gauthier MOUGIN, Rémi MUZEAU (jusqu'à 11h50), Christophe NAJDOVSKI, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY (jusqu'à 11h54), Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 11h54), Mao PENINO, Carine PETIT, Gilles POUX (jusqu'à 10h55), Danièle PREMEL (jusqu'à 11h50), Raphaëlle PRIMET, Yves REVILLON (jusqu'à 11h50), Laurent RIVOIRE (jusqu'à 10h53 puis représenté par Laurent LAFON), André SANTINI (jusqu'à 11h54), Gilles SAVRY (jusqu'à 10h39 puis représenté par Georges MOTHRON), Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Jean-Yves SENANT, Georges SIFFREDI (jusqu'à 11h54), Sylvie SIMON-DECK, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPALYONNET (jusqu'à 11h50), Anne TACHENE, Azzédine TAÏBI, Sylvine THOMASSIN, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Georges URLACHER, Corinne VALLS, Sophie VALLY (jusqu'à 11h50), François VAUGLIN, Pauline VERON et Dominique VERSINI (jusqu'à 10h10 puis représentée par Carine PETIT).

ETAIENT REPRESENTES : Dominique ADENOT (représenté par Azzédine TAÏBI), François ASENSI (représenté par Didier PAILLARD), Marinette BACHE (représentée par Léa FILOCHE), Denis BADRE (représenté par Bernard GAUDUCHEAU), Pierre-Christophe BAGUET (représenté par Gauthier MOUGIN), Julien BARGETON (représenté par Frédérique CALANDRA), Jean-Pierre BARNAUD (représenté par Sylvie SIMON-DECK), Françoise BAUD (représentée par Sylvie ALTMAN), Jacques BAUDRIER (représenté par Raphaëlle PRIMET), Jacqueline BELHOMME (représentée par Marie-Hélène AMIABLE), Patrice BESSAC (représenté par Patrice LECLERC), Nicolas BONNET-OULALDJ (représenté par Danièle PREMEL), Geoffroy BOULARD (représenté par Daniel-Georges COURTOIS), Daniel BREUILLER (représenté par Michel BOURGAIN), Jean-Jacques BRIDEY (représenté par Jean-Yves LE BOUILLONNEC), Ian BROSSAT (représenté par Michel LEPRETRE), Vincent CAPO-CANELLAS (représenté par Ivan ITZKOVITCH), Luc CARVOUNAS (représenté par Laurent CATHALA), Hervé CHEVREAU (représenté par Nathalie FANFANT), Marie-Carole CIUNTU (représentée par Jean-Paul FAURE-SOULET), Gérard COSME (représenté par Daniel GUIRAUD), Stéphanie DAUMIN (représentée par Philippe BOUYSSOU), William DELANNOY (représenté par Jacques CHAUSSAT), Grégoire DE LA RONCIERE (représenté par Christine LAVARDE), Olivier DOSNE (représenté par Philippe DALLIER), Michel FOURCADE (représenté par Corentin DUPREY), Jacques GAUTIER (représenté par Philippe PEMEZEC), Emmanuel GREGOIRE (représenté par François VAUGLIN), Didier GUILLAUME (représenté par Patricia TORDJMAN), Jean-Jacques GUILLET (représenté par Dominique BAILLY), Eric HELARD (représenté par Anne TACHENE), Michel HERBILLION (représenté par Christian CAMBON), Anne HIDALGO (représentée par Catherine BARATTI-ELBAZ), Christine JANODET (représentée par Galla BRIDIER), Patrick JARRY (représenté par Gilles POUX), Bruno JULLIARD (représenté par Christophe GIRARD), Jean-Claude KENNEDY (représenté par Patrick DOUET), Marie KENNEDY (représentée par Sophie VALLY), Jean-Christophe LAGARDE (représenté par Laurent RIVOIRE), Franck LE BOHELLEC (représenté par Gilles CARREZ), Xavier LEMOINE (représenté par Patrick OLLIER), Jacques MAHEAS (représenté par Halima JEMNI), Hervé MARSEILLE (représenté par André SANTINI), Brigitte MARSIGNY (représentée par Philippe GOUJON), Valérie MAYER-BLIMONT (représentée par Eric CESARI), Eric MELHORN (représenté par Jean-François LAMOUR), Jean-Loup METTON (représenté par Claire

MAYOLY-FLORENTIN), Jean-Louis MISSIKA (représenté par Mao PENINO), Jean-Charles NEGRE (représenté par Carinne JUSTE), Robin REDA (représenté par Hervé GICQUEL), Jean-Pierre SCHOSTECK (représenté par Jean-Didier BERGER), Yves THOREAU (représenté par Françoise LECOUFFLE), Laurent VASTEL (représenté par Patrick DONATH), Alain VEDERE (représenté par Julien DUMAINE) et Jean-François VOGUET (représenté par Pascal BEAUDET).

ETAIENT ABSENTS : Patrick BALKANY, Eric BERDOATI, Julie BOILLOT, Raymond CHARRESON, Stéphane DE PAOLI, Marielle DE SARNEZ, Christian DEMUYNCK, Carole DRAI, Jean-Christophe FROMANTIN, Stéphane GATIGNON, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Sakina HAMID, Vincent JEANBRUN, Bertrand KERN, Pierre-Yves MARTIN, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Anne-Constance ONGHENA, Anne SOUYRIS, Michel TEULET, Martine VALLETON, Alexandre VESPERINI et Jean-Marie VILAIN

A l'horizon 2023, le secteur de Saint-Denis Pleyel bénéficiera d'une desserte exceptionnelle d'échelle métropolitaine en devenant un pôle de correspondance unique qui connectera les lignes 14, 15, 16 et 17 du Grand Paris Express (GPE), la ligne 13 du métro parisien et les lignes D du RER et H du Transilien.

La future gare de Saint-Denis Pleyel accueillera à terme près de 250 000 voyageurs par jour. Sa conception, sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris, a été confiée à l'architecte japonais Kengo Kuma en 2014 pour une mise en service en 2023. Elle accueillera en son sein un équipement culturel d'échelle métropolitaine.

Son arrivée constitue un formidable levier pour développer une nouvelle centralité d'envergure métropolitaine, inscrite au cœur de la dynamique de la candidature des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, située à mi-chemin entre le Stade de France et le quartier des Docks de Saint-Ouen, entre le village olympique et la piscine olympique.

Le projet urbain du quartier de gare de Saint-Denis Pleyel porte cette ambition métropolitaine conjuguant intensité urbaine et qualité du cadre de vie, se distinguant des quartiers d'affaires traditionnels par la mixité de sa programmation et la place particulière donnée aux activités liées au Territoire de la Culture et de la Création que porte Plaine Commune au sein de la métropole.

Une partie du secteur est d'ailleurs inscrite comme l'un des sites emblématiques de l'appel à projets *Inventons la Métropole du Grand Paris*, témoignant ainsi de la volonté des pouvoirs publics de faire de ce quartier un pôle métropolitain d'un genre nouveau tourné vers la ville post-carbone, favorisant compacité urbaine, innovation environnementale, technologies numériques et hybridation des activités et des équipements.

Le projet de franchissement urbain de Pleyel

La condition sine qua non de la mise en œuvre d'un tel projet urbain est la résorption de la coupure urbaine de 300 mètres que constitue le faisceau ferroviaire Nord Europe. Ainsi, le projet de franchissement urbain de Pleyel est un élément clé du projet. Il est inscrit dans le Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) et dans le Contrat de Développement Territorial (CDT) du « Territoire de la Culture et de la Création », signé entre l'Etat et Plaine Commune.

Il est garant du fonctionnement du pôle majeur du NGPE (Nouveau Grand Paris Express), permettant l'interconnexion entre les quatre lignes du GPE (Grand Paris Express) et le RER D. Ce système d'interconnexion permettra d'adresser la gare sur le quartier Pleyel et de développer ainsi un nouveau pôle d'intensité urbaine et d'envergure métropolitaine.

Il est par ailleurs nécessaire pour compléter la maille viaire d'échelle interdépartementale, assurer une continuité paysagère, urbaine et fonctionnelle entre les quartiers Pleyel et Landy France, palliant ainsi le déficit de liaison est/ouest tant en termes de transport en commun que de mobilités douces.

Il assurera en outre l'accessibilité depuis le village olympique des équipements sportifs, Stade de France et futur centre aquatique, situés de l'autre côté du faisceau ferroviaire.

La réalisation d'un tel ouvrage d'art permettra la résorption d'une fracture urbaine importante et la création de continuités durables entre les territoires de la métropole, s'inscrivant ainsi dans la démarche de résilience et de lutte contre les coupures urbaines portée par la Métropole du Grand Paris.

Le protocole cadre de financement des études liées au franchissement 2017-2018

Les études menées en 2013, dans le cadre d'un groupement de commandes réunissant la SEM Plaine Commune Développement, l'EPA Plaine de France, la Société du Grand Paris, la SNCF, RFF, l'EPA Plaine de France et la Caisse des Dépôts, ont permis d'établir les conditions de mise en œuvre du franchissement à horizon 2023.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a par ailleurs été signée en 2015 entre Plaine Commune, la Société du Grand Paris et la SNCF. C'est dans le cadre de cette convention que les trois signataires ont lancé en août 2015 le concours international de maîtrise d'œuvre à l'issue duquel le projet du groupement Marc Mimram Architecte a été retenu.

Le coût global du projet a été évalué à 175M€, incluant l'ensemble des étapes du projet, des études aux travaux, à savoir :

- Les étapes 1 et 2 : études préalables, concours de maîtrise d'œuvre et études d'Avant-projet (AVP)
- Les étapes 3 et 4 : études de Projet (PRO) et premiers travaux préparatoires, notamment ferroviaires
- L'étape 5 : travaux.

Le coût des quatre premières étapes du projet se décompose de la manière suivante :

- 4 M€ pour les études préalables et concours de maîtrise d'œuvre. Ce financement est d'ores et déjà assuré.
- 17,5 M€ pour les études d'AVP et de PRO sur la période 2017-2018 : 5,4 M€ pour l'année 2017 et 12 M€ pour l'année 2018.

Le comité de pilotage du franchissement urbain de Pleyel du 13/12/2016 a validé un plan prévisionnel de financement pour la période 2017-2018, qui constitue le socle du protocole de financement qui fait l'objet de cette délibération.

Ce protocole de financement entre l'Etat, Plaine Commune et la Métropole du Grand Paris prévoit les répartitions de financement suivantes pour ces trois partenaires :

	2017	2018	2017-2018
Etat			
Au titre du Contrat de Plan Etat-Région CPER	1 121 164	1 008 836	2 130 000
Au titre du FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local) - Pacte métropolitain	1 108 780	0	1 108 780
Au titre du FSIL droit commun	0	1 000 000	1 000 000
Plaine Commune	685 671	1 024 575	1 710 246
Métropole du Grand Paris	0	1 000 000	1 000 000

Dans le cadre de ce protocole, la Métropole du Grand Paris interviendra à hauteur de 1 M€ en 2018.

A noter par ailleurs que d'autres partenaires apportent des contributions financières pour les années 2017-2018, assurant ainsi un financement global de 17 476 231 € pour ces deux années :

- La Région Île-de-France à hauteur de 676 649 €
- La Société du Grand Paris à hauteur de 8 925 000 €
- La Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 200 000 €
- Les CD92, 93 et 95 à hauteur de 725 556 €

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le projet de protocole annexé à la présente,
- D'autoriser le Président à le signer,
- D'inscrire les crédits au projet du budget 2018 de la Métropole.

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-11, L5219-1 ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

VU le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

VU le projet de protocole cadre de financement des études nécessaires à la réalisation du franchissement urbain de Pleyel pour la période 2017-2018, annexé à la présente ;

VU l'avis favorable rendu par la commission Aménagement du Territoire métropolitain ;

CONSIDÉRANT l'enjeu majeur et d'envergure métropolitaine du projet de franchissement urbain de Pleyel ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le protocole cadre de financement des études nécessaires au franchissement urbain Pleyel pour la période 2017-2018, fixant à 1 M€ la contribution financière de la Métropole du Grand Paris en 2018 dont le projet est joint en annexe de la délibération.

AUTORISE le Président à signer ledit protocole.

DIT que les crédits seront inscrits au projet de budget 2018 de la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

